



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le trente janvier à dix huit heures trente-sept minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 25 janvier 2024	<u>En exercice</u> : 15 <u>Étaient présents</u> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Madame Emilie PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Madame Corinne DEHON, Madame Tania DORE, Monsieur Gérard COQUELLE
Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13	<u>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à_ Monsieur Gérard COQUELLE, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Monsieur Dominique MONNERIE ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Sylvie PENOT ayant donné pouvoir à Madame Corinne DEHON <u>Étaient absents excusés</u> : Madame Charlotte DOS SANTOS, Monsieur Michel PETIT Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2024/5.3/01	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2024/5.5/02	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
2024/8.1/03	Modification des horaires écoles
2024/8.1/04	Convention petits déjeuners
2024/1.4/05	SDESM programme 2024
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2024/5.3/01 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès verbal officiel.

DESIGNE Madame Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Gérard COQUELLE,
Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF a donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET
Monsieur Dominique MONNERIE a donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS
Madame Sylvie PENOT donne pouvoir à Madame Corinne DEHON

2024/5.5/02 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2121-26

Considérant que les membres du conseil ont été destinataires et ont pris connaissance du procès-verbal du 27 novembre 2023

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 27 novembre 2023

2024/8.1/03 Modification des horaires écoles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les horaires d'accueil et d'enseignement de l'école maternelle Paul Lopez et de l'école élémentaire des Gamins Verriers seront fixés tels que :

Semaine de 4 jours lundi, mardi, jeudi, vendredi	Ecole maternelle Paul Lopez	Ecole élémentaire des Gamins Verriers
Matin	8h20 – 11h50	8h30 - 12h00
Après-midi	13h40 – 16h10	13h50 – 16h20

AUTORISE Monsieur le Maire a signer toutes pièces relatives à cette délibération

PRECISE que la décision de changements d'horaires ne sera effective qu'à la rentrée scolaire de septembre 2024, après validation la Direction de d'Académie de l'Éducation Nationale, sur avis de l'Inspection de l'Education Nationale

2024/8.1/04 Convention petits déjeuners

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'approuver la nouvelle participation de la ville au dispositif "petits déjeuners".

D'autoriser le maire à signer la convention-type relative à la mise en œuvre de ce dispositif

De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif

2024/1.4/05 SDESM programme 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public des rues de Fromonceau, Gâtinais et Saint Laurent



DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h05

 Le Maire

C. JAME